



Les consultations démocratiques européennes : Atelier n°1 Argo Think Tank : comment penser le questionnaire ?

L'objectif de cet atelier était de **réfléchir au format, au contenu et à la diffusion du questionnaire** qui sera adressé aux citoyens européens dans le cadre des conventions démocratiques.

Ce questionnaire étant appelé à être le plus large outil de concertation, il est primordial qu'il pose les bonnes questions et de la bonne manière, c'est-à-dire, selon les participants de l'atelier, en proposant un questionnaire qui :

- **permette réellement de recueillir les opinions et propositions des citoyens européens et de se sentir écoutés.** A ce titre, la formulation constitue une fin en soi, indépendamment des réponses, dans l'optique de favoriser la participation directe des citoyens à l'action de l'Union européenne ;
- **incite le plus grand nombre à s'exprimer**, y compris des publics plus éloignés des enjeux européens et moins intéressés ;
- **rende possible de traiter les données** sans perdre de contenu ni effacer les spécificités nationales tout en pouvant réaliser des comparaisons inter-Etats membres pour faire émerger des points de convergence et de divergence au niveau européen.

1. Principe d'un questionnaire

A la question de savoir si l'envoi d'un questionnaire était un mode de consultation efficace, les participants à l'atelier se sont clairement exprimés : **il apparaît que la diffusion d'un questionnaire constitue un prérequis obligatoire**, et ce pour plusieurs raisons :

- les délais très courts, avec des conventions prévues pour débiter en mai et s'achever en novembre, imposent une méthode de consultation rapide et efficace pour toucher le plus grand nombre de citoyens européens ;
- l'importance de la participation de l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne à cette démarche pour assurer son succès rend nécessaire de mettre à leur disposition un outil facilement mis en place et pas trop coûteux.

Pour autant, **il ne devrait en aucun cas s'agir de l'unique voie de consultation, en particulier s'il s'agissait d'un questionnaire uniquement numérique.** Il s'agit déjà de s'assurer que tous pourront avoir accès à ce questionnaire, ce qui pourrait ne pas être le cas s'il était uniquement disponible sur internet, du fait de la fracture numérique qui existe inter et intra Etats. Ensuite, parce que le questionnaire est **une réflexion individuelle qui ne peut remplacer des échanges collectifs qui permettent de confronter et faire émerger des idées, surtout si l'objet est également de faire émerger une *agora* européenne.**

Il importe également de rappeler que le questionnaire n'est **pas une fin en soi.**

2. Administration et diffusion du questionnaire

La version numérique, la plus facile à mettre en œuvre, est nécessaire. Elle permet d'assurer une diffusion large et peu coûteuse, facilement transposable dans tous les Etats membres et moins contraignante pour les destinataires. Le questionnaire serait disponible sur un site internet et une application. Pour autant, pour s'assurer un maximum de réponses et de toutes les franges de la population, il importe de lui assortir d'autres voies de diffusion.

Le questionnaire pourrait également être envoyé **en version imprimée à tous les citoyens avec une enveloppe de retour prépayée**, tout en mentionnant explicitement la préférence pour des réponses numérisées.

L'idéal serait d'ajouter à ces deux premiers moyens, **un dispositif de porte-à-porte** pour administrer le questionnaire. Il serait possible à cette fin de s'appuyer sur les partis politiques, les associations locales, le service civique.

3. Structure du questionnaire

Concernant la structure, le rapport de la députée V. Gomez-Bassac propose un questionnaire au nombre de questions limitées, dont 4 seraient communes à tous les Etats membres, et le reste à leur discrétion.

Si les membres de l'atelier reconnaissent l'importance de laisser une marge de manœuvre aux Etats, d'une part afin de les impliquer et de favoriser leur participation (les Gouvernements nationaux pourraient être moins enclins à faire circuler un questionnaire entièrement imposé), d'autre part afin de prendre en compte les spécificités nationales, **l'idée proposée de ne rendre obligatoire que quatre questions communes n'est pas apparue entièrement satisfaisante.**

Le risque est en effet que certains pays puissent utiliser ce questionnaire **pour légitimer ou valider leurs politiques nationales et orientent ainsi leurs questions**, ou évitent au contraire des sujets dont les réponses pourraient les importuner. Les conventions pourraient alors se voir détourner par les agendas politiques nationaux. Pour autant, afin de pouvoir avancer sur l'ensemble des thèmes, il importe pourtant que tous aient eu une chance de s'exprimer sur tout.

C'est pourquoi il est proposé de **structurer le questionnaire de la manière suivante** :

- **quatre questions d'ordre général communes** à tous les Etats membres ;
- **un nombre de thématiques communes imposées** : agriculture, environnement, coopération militaire, coopération financière, immigration etc. ;
- **cinq questions maximum** (afin d'éviter d'avoir un questionnaire trop long) **par thématique, avec deux questions communes à tous**, générales mais liées à la thématique.

Les personnes remplissant le questionnaire auraient le droit de choisir de **répondre ou non à une thématique ou à une autre** : en effet, tous ne se sentent pas légitimes ou ne sont pas intéressés par l'intégralité des sujets, pour autant il est nécessaire de laisser la possibilité de se prononcer sur tous.

De cette manière, serait assuré un socle commun et le maximum de neutralité, tout en laissant un espace d'expression national pour chaque sous-thématique.

4. Contenu du questionnaire

a. Indicateurs sociologiques

Afin de permettre un traitement précis et pertinent des réponses fournies au questionnaire, il importe qu'un certain nombre d'indicateurs sociologiques y soient recueillis (genre, âge, nationalité, situation professionnelle). Toutefois, il est indispensable que demeure garanti le droit au respect de la vie privée des citoyens européens. C'est pourquoi les réponses au questionnaire devront être anonymes.

Pour les citoyens souhaitant être contactés pour un suivi et un approfondissement des réponses, la possibilité de préciser leurs coordonnées doit cependant leur être offerte.

b. Formulation des questions

S'agissant de la formulation des questions, plusieurs principes peuvent être posés :

- il importe **d'utiliser des mots simples et concrets**, qui parleront à tous et dont il sera possible de tirer des actions. En effet, le questionnaire doit permettre à tous les citoyens européens sans distinction de classe sociale, d'éducation, ou d'orientation politique de s'exprimer de façon éclairée. En ce sens, des questions trop techniques seraient contre-productives. Inversement, des questions manquant de clarté, ou trop vagues, ne seraient d'aucune utilité et pourraient même laisser penser à une consultation superficielle, voire à des fins de communication ou d'auto-validation. Le rapport de la mission d'information de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale proposait notamment parmi les quatre questions communes « *quelles sont, pour vous, les valeurs de l'Union européenne ?* ». Si ce sujet est important, le terme de « valeur » n'est pas paru adéquat aux participants de l'atelier : il n'est aisé ni d'en donner la définition, ni de savoir ce que ce terme recouvre, et difficile d'en tirer des orientations concrètes.
- Les questions devraient être **neutres** (pas de référence explicite à davantage d'intégration) et **appeler des réponses opérationnelles**. Cependant, tout en gardant à l'esprit **qu'il ne s'agit pas d'un référendum pro/contra le principe même de l'Union européenne**, il est fondamental que le questionnaire permette aux citoyens de tous bords politiques de s'exprimer et, partant, ne doit pas être orienté vers la seule progression (quantitative) des activités de l'Union européenne.

Pour les participants à l'atelier **il ne s'agit en effet pas d'un sondage**, qui ferait en quelque sorte double usage avec l'Eurobaromètre, **mais bien d'une procédure de consultation** qui a vocation à repenser la logique démocratique de l'Union européenne, remettre le sujet européen au cœur des débats et permettre aux citoyens de participer à la définition des grandes orientations du projet européen (qu'il s'agisse de plus ou de moins d'intégration).

c. Contenu des questions

Enfin, les participants à l'atelier ont souligné que le contenu des questions était susceptible d'influer non seulement l'engagement des États à organiser ces conventions démocratiques mais aussi l'engagement des destinataires du questionnaire. Aussi est-il fondamental d'assurer la libre expression des citoyens européens tout en permettant un traitement effectif des réponses fournies. Les participants à l'atelier proposent notamment :

- Concernant les quatre questions communes initiales, il pourrait être proposé / : « *Sur quels sujets pensez-vous que l'Union devrait se concentrer ?* », avec une liste exhaustive de sujets aux intitulés clairs et parlants et une possibilité de choix multiples ;
- Les deux questions communes par thématique pourraient être d'ordre général et similaires pour toutes les thématiques, par exemple : « *Qu'est ce qui fonctionne bien dans telle politique commune ?* » / « *Qu'est ce qui pourrait être amélioré ?* » ;
- Des choix pourraient être proposés, pour nourrir la réflexion, mais une case permettant de répondre librement devrait toujours être prévue. En effet, les participants à l'atelier ont remarqué qu'il était indispensable que le questionnaire puisse révéler les « problèmes racines » ayant motivé la réponse donnée (*pourquoi ? comment ?*).